

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 11/01/2017

Nombre de membres présents : 15

Date d'affichage : 11/01/2017

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'AN DEUX MIL DIX SEPT le DIX SEPT JANVIER à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, M. Dominique DEVOS, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIPIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, M. Thierry BOST, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, M. Gilles DURDILLY.

**Absente excusée** :

**Secrétaire de séance** : Mme Martine MAGAT.

---

COMPTE RENDU DU 17 JANVIER 2017

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2016, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

Monsieur le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1) Réalisation d'un emprunt de 800 000 € pour financer l'investissement de 2017 « Aménagement du Centre Village »,
- 2) Mise à jour du tableau des effectifs « catégorie c ».

**1) Règlement de formation**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un règlement de formation qui a pour objet de définir l'exercice d'un droit individuel dans un cadre collectif prenant en compte les besoins précisés en concertation dans le plan pluriannuel de formation.

Précise que les formations obligatoires, les conditions d'accès, les conditions de remboursement...sont encadrées dans le règlement de formation.

Vu la délibération en date du 5 juillet 2016 approuvant l'adhésion par convention de la commune de Saint-Forgeux au service commun de formation mise en place dans le cadre de la mutualisation de service avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Le comité technique du centre de gestion du Rhône a émis un avis favorable le 29 novembre 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement de formation.

Le Conseil après avoir écouté l'exposé et délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**2) Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor**

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'arrêté ministériel du 16/12/83 porte sur les « conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ».

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**DECIDE :**

**De DEMANDER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

**D'ACCORDER** l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Luc GUILLERMIN, Receveur Municipal.

**De LUI ACCORDER** l'indemnité de Conseil pour un montant brut de 449,18 €.

### 3) Revalorisation des tarifs garderie-étude 2017

Il est proposé au Conseil d'actualiser le prix de la garderie-étude facturé aux parents (dernière augmentation au 1er janvier 2016)

Toutefois, le décret du 29 juin 2006 a supprimé l'encadrement des prix. Il appartient désormais aux collectivités de fixer librement ces tarifs dans la limite de l'article 2 dudit décret qui prévoit que : « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager des charges supportées au titre du service.... »

Il est donc proposé au Conseil de prévoir une augmentation de 2,2 %.

Ainsi le tarif serait le suivant à compter de la rentrée du 1<sup>er</sup> janvier 2017:

Le matin : de 7 H 15 à 8 H 30 : de 1.07 € à 1.09 €  
7 H 45 à 8 H 30 : de 0.46 € à 0.47 €  
L'après-midi : de 16 H 30 à 18 H 00 : de 1.07 € à 1.09 €  
16 H 30 à 17 H 45 : de 0.46 € à 0.47 €

Le Conseil après avoir écouté l'exposé et à l'unanimité :

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### 4) AVIS SUR TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (LOI ALUR)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové N°2014-366 du 24 mars 2014 dénommée loi ALUR modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'application.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition dans communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la N°2014-366 du 24 mars 2014.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### 5) Acquisition de la Parcelle AB 365 « Chemin Impasse des Jardins » en indivision simple

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chemin Impasse des jardins est en indivision simple entre Madame Jacqueline CHAVEROT épouse BESSET, Monsieur Igor CHAVEROT et la Commune. Il convient aujourd'hui pour mener à bien l'aménagement du tènement situé à proximité, d'acquérir en totalité par la commune le dit chemin cadastré AB 365 d'une surface de 379 m<sup>2</sup>.

Après négociation le prix d'acquisition serait de 10 000 € réparti de la façon suivante :

- A :
- Madame Jacqueline CHAVEROT épouse BESSET pour la somme de 5 000 €.
  - Monsieur Igor CHAVEROT pour la somme de 5 000 €.

Monsieur le Maire précise que le stationnement sur ce dit chemin sera interdit. L'accès dans l'immeuble pour les flux d'approvisionnement et d'évacuation pour le restaurant scolaire sera interdit par le chemin « Impasse des Jardins ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître DELORME Dominique de Pontcharra sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### 6) DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 POUR « LE RESTAURANT SCOLAIRE »

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la possibilité de solliciter une dotation auprès de l'état dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.

Il est donc proposé de présenter le projet de travaux de construction concernant « le restaurant scolaire » le coût estimatif du projet est de 550 362 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Etat 40 % majoré de 5 % de 475 000 € HT (5% zone montagne)	213 750 €
Région 20 % de 500 000 €	100 000 €
Commune de Saint-Forgeux (Emprunts et Fonds propres)	<u>236 612 €</u>
	550 362 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :  
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**7) DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 POUR «L'ECOLE MATERNELLE ET GARDERIE SCOLAIRE »**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la possibilité de solliciter une dotation auprès de l'état dans le cadre de la dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2017.

Il est donc proposé de présenter le projet de travaux de construction concernant une « école maternelle et garderie scolaire » le coût estimatif du projet est de 791 381 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Etat 40 % majoré de 5 % de 475 000 € HT (5% zone montagne)	213 750 €
Région 20 % de 500 000 €	100 000 €
Commune de Saint-Forgeux (Emprunts et Fonds propres)	<u>477 631 €</u>
	791 381 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :  
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**8) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES EN FAVEUR DE LA RURALITE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE 2017**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la possibilité de solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'aide en faveur de la ruralité pour l'année 2017.

Il est donc proposé de présenter le projet de travaux de construction concernant le restaurant scolaire le coût estimatif du projet est de 550 362 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Etat 40 % majoré de 5 % de 475 000 € HT (5% zone montagne)	213 750 €
Région 20 % de 500 000 €	100 000 €
Commune de Saint-Forgeux (Emprunts et Fonds propres)	<u>236 612 €</u>
	550 362 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :  
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**9) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES EN FAVEUR DE LA RURALITE POUR L'ECOLE MATERNELLE ET GARDERIE SCOLAIRE 2017**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la possibilité de solliciter une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'aide en faveur de la ruralité pour l'année 2017.

Il est donc proposé de présenter le projet de travaux de construction concernant une école maternelle et garderie scolaire le coût estimatif du projet est de 791 381 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Etat 40 % majoré de 5 % de 475 000 € HT (5% de zone montagne)	213 750 €
Région 20 % de 500 000 €	100 000 €
Commune de Saint-Forgeux (Emprunts et Fonds propres)	<u>477 631 €</u>

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.  
Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **10) Attribution de la subvention au titre des « Amendes de Police »**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Forgeux a présenté au Département du Rhône un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurité routière au titre du programme 2016 des « Amendes de Police ». Répartition 2016 du produit 2015 des amendes de police.

Ce programme, d'un coût de 15 744.07€ H.T soit TTC 18 892.89 €

- d'une part: Coussins Berlinois sur la RD27 et radars pédagogiques pour la zone 30
- d'autre part pose de panneaux de signalisation verticale.

Les devis relatifs à ces travaux et fournitures demandés aux entreprises «SIGNATURE» pour les panneaux de signalisation verticale et radars pédagogiques, SOL MARK pour la pose de coussins berlinois ont permis d'estimer le coût total de la dépense à : 15 744.07 € H.T soit TTC 18 892.89 €

Monsieur le Président du Département du Rhône, nous a informé de l'attribution d'une subvention de 6 289.00 € pour ces travaux.

Monsieur le Préfet du Rhône demande au conseil, de prendre une nouvelle délibération mentionnant de façon expresse :

- d'une part, l'engagement de faire réaliser les travaux prévus.
- d'autre part, l'acceptation de cette subvention.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **11) Convention avec le Centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux**

Il y a lieu de passer une convention avec le centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux, afin de lui laisser pouvoir pour accueillir et soigner toutes sortes d'oiseaux sauvages.

En contrepartie des services rendus, le Centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux demande une subvention de 0.10 € par habitant. La population de la commune de Saint-Forgeux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 1 517 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **12) Réalisation d'un emprunt de 800 000 € pour financer le programme d'investissement de 2017 « Aménagement du Centre Village ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que pour financer le projet de « l'aménagement du Centre Village », il est opportun de recourir à un 1<sup>er</sup> emprunt d'un montant total de 800 000 €.

Après avoir pris connaissance des propositions de financement, établi par la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes de Lyon, du crédit agricole et de la Caisse des Dépôts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : pour financer le programme d'investissement 2017 pour « l'aménagement du Centre Village », la commune de Saint-Forgeux contracte auprès de la Caisse d'épargne Rhône Alpes Lyon un prêt, d'un montant de 800 000 € d'une durée de 20 ans à un taux fixe de 1.57 %.

- Le rythme d'amortissement du capital est progressif.
- Le montant de chacune des échéances trimestrielles de 11 671.48 €.
- Les intérêts sont calculés sur la base de mois de 30 jours rapporté à une année de 360 jours.
- La commission d'engagement s'élève à 800 €.
- Cet emprunt sera réalisé sur le budget principal.

**Article 2** : Monsieur le Maire est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Article 3** : La commune de St-Forgeux décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure du débit d'office avec paiement sans mandatement préalable.

#### **13) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS « Catégorie C »**

Il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en raison notamment de modifications réglementaires et des avancements de grade.

Le conseil municipal est informé de la mise à jour réglementaire du tableau des effectifs présenté ci-dessous :

	Effectif		Effectif	Volume horaire
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>				
Adjoint Administratif 1ère classe	1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> Class	+1	TP 17,50h/35h
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	TP 28h/35h
<b>Cadre d'emplois des adjoints Techniques</b>				
Adjoint technique de 1ère classe	-1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	+1	35h/35h
Adjoint technique de 2ème classe	-1	Adjoint technique	+1	35h/35h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	29h/35h*
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35h/35h
<b>Cadre d'emplois des ATSEM</b>				
ATSEM de 1ère classe	-1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	+1	TNC 31,52h/35h *
<b>Cadre d'emplois des Adjoint d'Animations</b>				
Adjoint d'animation de 2ème classe	-1	Adjoint d'animation	+1	TNC 4,73h/35 h*

**\*cycle annualisé**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets relatifs au protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**TOUR DE TABLE :**

**Madame Chantal DUJARDIN-REY :**

Le 06 décembre 2016 a eu lieu le repas du CCAS ; 119 prétendants, 10 invités conjoints et 10 membres du CCAS personnes ont participé.

L'animation a été assurée par Terry JAMES et l'Ecole SAINT FERREOL est venue offrir ses quelques chants. Remerciements à toute l'équipe pour son dévouement lors de cette journée.

Le 07 décembre 2016 : réunion TAP, pas de souci particulier

Le 14 décembre 2016, assemblée générale de la Toile des Gones. Aucun parent n'était présent, 8 personnes ont assisté à cette assemblée : 4 représentants des Communes, 4 membres du bureau.

L'organisation des « périodes courtes » représente un gros budget. Il n'y a pas encore de solution pour le lieu du centre Aéré pour cet été.

Description des diverses autorisations d'urbanisme : Rapport du permis de construire PARAGE (chez Rebecca LALOR) : crainte du conseil qu'une fois que le permis soit accepté que la Commune ait des obligations.

**Monsieur Daniel CHAUD :**

Lors de la réunion voirie réalisée en novembre 2016, un recensement des ouvrages d'art a été réalisé pour pouvoir prévoir les rénovations nécessaires à réaliser en 2017.

En décembre 2016, une rencontre a eu lieu avec Messieurs LONGIN et DUBUISSON (Maison du Rhône) au sujet du chemin du Giroud vers la ferme BROSSAT.

Ils veulent un accord de principe des 7 propriétaires riverains, avant le lancement des travaux.

Une réunion a été organisée en mairie pour recueillir les accords : 4 personnes se sont déplacées et une n'a pas voulu signer. On leur demande de céder gracieusement un morceau de leur parcelle en alignement étant donné que les travaux sont faits c'est pour la réalisation d'un bien public.

Julien BOLVY pense que les propriétaires sont réticents à donner leur accord, à cause de l'attitude de Monsieur BROSSAT Michel vis-à-vis de l'entretien de ce chemin.

Lors de l'épisode neigeux, le déneigement a été correctement réalisé.

Villages fleuris du Rhône : bonne appréciation après leur visite de septembre 2016.

La remise des prix aura lieu le 21 janvier 2017 à ARNAS.

**Madame Christelle LAFFAY :**

Le bulletin a été distribué par La Poste (Coût :300 €) dès le lendemain des vœux.

Rendez-vous avec l'OGEC : Ils ont présenté leur bilan pour l'année 2015-2016, le bilan est disponible au secrétariat. L'école est composée de 136 élèves et 86 familles. Le coût pour un enfant est de 210 €.

#### **Dominique DEVOS :**

L'auto laveuse de la salle polyvalente ne fonctionne plus ; plusieurs propositions ont été faites :

- Une rénover à neuf pour un coût de 5344 € (Avec batterie)
- Une neuve pour un coût de 6727 € (Avec batterie)
- Faire réparer l'ancienne pour un coût de 2700 € (Avec batterie)
- Une auto laveuse à fil pour un coût de 9144 €

Elle est utilisée au minimum 1 fois par semaine

Pendant les vacances de Noël, le bureau de la directrice et de l'AVS de l'école de Jean de la Fontaine a été installé dans la salle des archives.

Des travaux dans le grenier sont à prévoir pour y installer les archives.

SYDER : la commune est nommée pour les travaux de rénovation et d'isolement thermique de la salle Polyvalente lors de la cérémonie des Vœux qui aura lieu le mardi 24 janvier 2017.

Présence aux vœux des Olmes : la Commune a réalisé un partenariat avec la mairie de Pontcharra pour l'utilisation de la balayeuse.

- La commune a également mis en place la participation citoyenne, avec la collaboration de 14 référents pour les Olmes et à saint Romain de Popey, c'est 28 référents répertoriés.

Le Diocèse demande un contrôle annuel de la toiture de l'Eglise.

#### **Fabrice DUREL :**

Demande si le stockage du sel de déneigement ne serait pas mieux dans le local « GROS » ? Pour l'instant il est loué.

#### **Gilles PUIPIER :**

Le maraîcher est revenu ce samedi accompagné de son père.

#### **Gilles DURDILLY :**

Demande si Monsieur et Madame GRANGE ont déposé un permis de construire pour un bâtiment agricole car il lui a demandé un devis. Pour l'instant il n'y a eu aucun dépôt de permis.

#### **Thierry BOST :**

Demande où en est l'avancement du projet dans la ferme du Pelerat ? Le permis est accepté. Propose l'installation d'un coussin berlinois supplémentaire au centre du Village car la vitesse est encore élevée.

#### **Julien BOLVY :**

La Société de Pêche demande une subvention car les inondations de novembre ont détruit les travaux qu'ils avaient réalisés. Auparavant Pascal SOULEIMAN prenait le tracteur de la Commune pour effectuer les travaux ; comme il n'est plus emplyé, la société de pêche demande que la Commune paie une journée de location de tracteur.

En mars 2017, au salon des randonneurs, les circuits de Saint Forgeux seront mis à l'honneur.

For Dance : La Fête des Mères aura lieu le 28 mai 2017 ; l'association demande de l'aide pour le service et le rangement.

Christine CHAVEROT propose de demander de l'aide aux parents de l'association.

Débat sur la tenue de cette fête : est-elle encore justifiée ?

Pour le Téléthon, 1905 € de dons ont été récoltés.

Le Foot voudrait pouvoir disposer du gymnase l'hiver en cas d'intempéries, mais gros problèmes de disponibilités.

#### **Gilles DUBESSY :**

Le SYRIBT a prévu 92 000 € de travaux sur le Torrenchin.

Bibliothèque : la plateforme de Thizy a été supprimée ; elle dépend désormais de LIMAS .

Remerciements d'Irène DUPERRON pour le prêt des praticables, pour le concert en faveur de l'EPI qui a eu lieu à saint Romain de Popey en novembre 2016. INSEE : la population de saint Forgeux compte 1 517 habitants.

Des Travaux de voirie et mise en sécurité vont avoir lieu à Pontcharra du 01 au 30 avril 2017(rue barrée. COR : invitation jeudi 02 février à Lamure Sur Azergues à 19h30 pour son rapport de présentation annuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h09